

ACCORD CONVENU A LA SESSION

EXTRAORDINAIRE DU GATT TENUE DU 30 SEPTEMBRE

AU 2 OCTOBRE

Les PARTIES CONTRACTANTES, réunies en session extraordinaire, sont convenues de ce qui suit:

- un processus de préparation de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales qui a été proposé est maintenant engagé;
- afin de poursuivre ce processus, un groupe de hauts fonctionnaires est créé; ce groupe est ouvert à toutes les Parties Contractantes; il tiendra sa première réunion le 14 octobre;
- ce groupe présentera un rapport aux PARTIES CONTRACTANTES à leur session de novembre;
- à cette session des PARTIES CONTRACTANTES, une décision sera prise au sujet de l'établissement d'un Comité préparatoire qui aura pour tâche d'élaborer les bases du lancement d'une nouvelle série de négociations.

Il est entendu que:

- le groupe de hauts fonctionnaires examinera les thèmes et les modalités des négociations proposées, à la lumière du programme de travail et des priorités du GATT pour les années 1980 établis dans la Déclaration ministérielle de 1982 et de l'examen continu des changements survenus dans l'environnement commercial qui est mené afin que le GATT puisse s'adapter à ces changements;
- le groupe de hauts fonctionnaires accomplira sa tâche sans préjudice des travaux entrepris au GATT dans le cadre du programme de travail établi en 1982, et sans préjugés des travaux sur les services qui sont effectués en application des décisions adoptées et des conclusions convenues par les PARTIES CONTRACTANTES en 1982 et en 1984; des rapports sur ces travaux seront également présentés à la session de novembre.